



Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Compte-rendu de la Réunion du 6 juin 2006 – STE-JAMME-SUR-SARTHE – 9h30

Étaient présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé-le-Ganelon)
 M. Gaston THIBAUT (Maire d'Hauterive)
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Sarthe)
 M. Guy CHAUDEMANCHE (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
 M. Hubert SAVARY DE BEAUREGARD (Chambre d'agriculture de l'Orne)
 M. Jean-Pierre SEINGIER (Association Mayenne Nature Environnement)
 M. Francis DORLENCOURT (UFC Que Choisir de la Sarthe)
 M. Jean-Paul TETE (ADSPQI du Mans)
 M. Pascal BONIOU (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)
 M. Jean-Pierre MARTIN (DDE de la Sarthe)
 M. Gérard GROUSSEAU (DDASS de la Sarthe)
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IIBSA)
 MM. Jérôme DUCHEMIN et Philippe MARTIN (IDEA Recherche)
 Mme Delphine GAUVARD (SOGREAH Consultants)

Étaient excusés :

M. Gérard BRAULT (Maire de St Léonard des Bois)
 M. Jean-Pierre CHAUVEAU (Syndicat Mixte de l'Orne saosnoise)
 Mme Micheline GENDRON (Maire de Maresché)
 Mme Nelly HEUZE (Conseillère municipale du Mans)
 Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Conseil Général de la Sarthe)
 M. Daniel LENOIR (Conseil Général de la Mayenne)
 M. Roland MATRAT (DIREN Pays de la Loire)
 M. Pierre VIELLE (Communauté Urbaine d'Alençon)

L'ordre du jour était le suivant :

1. Point d'information sur la demande de reconnaissance de l'Établissement Public Loire en EPTB
2. Validation des derniers ajouts à l'état des lieux du SAGE
3. Bilan des échanges des commissions thématiques associées au diagnostic – Point sur les principales remarques formulées
4. Diagnostic du bassin versant : présentation des tableaux de causalité – échanges sur les modalités de présentation du rapport et son contenu
5. Point d'information sur l'étude des zones d'expansion de crue
6. Avis consultatif sur le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de St Paterne et la création d'une zone d'activité dans le secteur ouest d'Alençon
7. Questions diverses

Ordre du jour n°1 :**Point d'information sur la demande de reconnaissance de l'Établissement Public Loire en EPTB**

M. BREUX rappelle qu'en début d'année 2006 la CLE a été sollicitée par le Préfet de la Région Centre, Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, sur la demande de reconnaissance de l'établissement public Loire (EPL) en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB) sur un périmètre incluant le bassin versant de la Sarthe Amont. En réunion du bureau du 15 mars 2006, il avait été alors décidé d'émettre un avis défavorable (cf. compte-rendu du bureau de la CLE du 15-03-2006).

M. BREUX précise qu'à l'échelle du bassin de la Maine un courrier co-signé avec les Présidents des CLE Huisne, Mayenne, Oudon a également été transmis au Préfet de la Région Centre.

Il ajoute que le Comité de Bassin réuni le 14 avril 2006 a émis un avis favorable sur un périmètre d'intervention excluant le bassin de la Maine.

M. BREUX précise que la question reste donc posée sur ce territoire et qu'il faut sans attendre engager une réflexion sur l'opportunité d'un EPTB pour les bassins versants.

Il signale qu'une étude juridique réalisée dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Huisne a mis en évidence l'intérêt de la reconnaissance en EPTB pour la structure administrative chargée de la mise en œuvre du SAGE.

Il termine en indiquant que la CLE du bassin de l'Huisne organise une réunion le 5 juillet 2006, à laquelle Mme LABRETTE-MENAGER et lui-même sont invités, et lors de laquelle il sera question de la mise en place d'une structure chargée de la mise en œuvre du SAGE de l'Huisne.

M. SAVARY DE BEAUREGARD s'interroge sur la différence entre un EPTB à l'échelle de la Loire ou de la Maine, ainsi que sur la procédure réglementaire visant à obtenir cette reconnaissance.

M. BREUX indique que les EPTB doivent avoir un territoire de compétence local. Il ajoute que le bassin de la Maine est une référence locale bien identifiée par les acteurs, tout en estimant qu'il serait difficile de mettre en place un EPTB pour chaque SAGE. Il considère qu'il est primordial de s'interroger très tôt sur la nature et les compétences de la structure chargée de la mise en œuvre du SAGE Sarthe Amont.

Concernant la procédure de reconnaissance en tant qu'EPTB, il indique que la demande doit être transmise au Préfet coordonnateur de bassin, qui se charge de consulter les différentes instances.

M. CHAUDEMANCHE se demande si la rivière Maine doit être comprise dans le périmètre d'un EPTB Maine, car les basses vallées angevines présentent des problématiques bien spécifiques.

M. BONIOU signale que le périmètre du SAGE Sarthe Aval est en phase de consultation, sans la partie Maine et qu'il sera intéressant de suivre le positionnement des acteurs.

M. DUCHEMIN signale qu'IDEA Recherche travaille avec un cabinet d'avocats sur la mise en place d'une structure chargée de la mise en œuvre du SAGE de l'Huisne, et qu'il est important de faire la distinction entre la structure administrative et la reconnaissance en EPTB.

Il rappelle qu'il ne peut y avoir superposition de deux EPTB sur un même territoire, et que la reconnaissance en tant qu'EPTB permet d'obtenir des financements. Pour sa part il considère que la reconnaissance de l'EPL en tant qu'EPTB sur la bassin de la Maine conduirait à la disparition des structures porteuses des SAGE.

M. BONIOU ajoute que la loi sur l'eau actuellement en consultation devant les assemblées met en avant les EPTB pour la mise en œuvre des SAGE, leur donnant la possibilité de recueillir des financements pour certaines actions. Il souligne la cohérence du bassin hydrographique de la Maine,, à l'échelle d'ailleurs de la commission géographique Mayenne – Sarthe – Loir.

Le bassin de la Maine est une référence en terme de lutte contre les inondations (étude de cohérence) mais ce même enjeu est également important à l'échelle des bassins de l'Huisne et de la Sarthe Amont, pour lequel il existe également une cohérence de bassin. Il s'interroge sur la mise en place d'une structure porteuse de l'élaboration du SAGE Sarthe Aval et son articulation avec l'IIBSA.

M. BREUX précise que par courrier en date du 5 juin 2006, il propose aux Présidents des CLE du bassin de la Maine de se réunir au deuxième semestre 2006 pour évoquer la question de la mise en œuvre des SAGE à cette échelle. Il propose en outre d'aborder cette question lors d'un prochain bureau de CLE, avec à l'appui l'étude juridique réalisée sur l'Huisne.

Ordre du jour n°2 :

Validation des derniers ajouts à l'état des lieux du SAGE

Mme Delphine GAUVARD, SOGREAH Consultants – support de présentation remis en séance

Mme GAUVARD présente les derniers ajouts à l'état des lieux du SAGE.

L'analyse des données issues des déclarations PAC 2000 et 2004 montre une légère augmentation des surfaces cultivées sur le bassin (+ 3%) pour une diminution des surfaces en herbes (- 2%).

Elle précise que les données sont à prendre avec précaution par rapport aux données du RGA.

Ordre du jour n°3 :

Bilan des échanges des commissions thématiques associées au diagnostic – Point sur les principales remarques formulées

M. Jérôme DUCHEMIN, IDEA Recherche – support de présentation remis en séance

M. DUCHEMIN souligne la bonne participation des acteurs aux commissions thématiques d'avril 2006, ainsi que la qualité des débats. Peu de remarques ont été formulées sur l'état des lieux du SAGE.

Ordre du jour n°4 :

Diagnostic du bassin versant : présentation des tableaux de causalité – échanges sur les modalités de présentation du rapport et son contenu

MM. Jérôme DUCHEMIN et Philippe MARTIN, IDEA Recherche – supports de présentation remis en séance

MM. DUCHEMIN et MARTIN présentent les tableaux de causalité faisant état des éléments d'altération et de satisfaction par thématique, ainsi que les principales remarques formulées par les

acteurs. Ils précisent que les tableaux ne sont pas finalisés dans l'attente de remarques et de compléments.

➤ *Gestion quantitative de la ressource en eau*

M. DUCHEMIN rappelle qu'une étude des crues historiques sur le département de la Sarthe, pilotée par la DDE, donnera ses conclusions prochainement, et qu'il serait intéressant de présenter les résultats en commission thématique.

Il souligne que les crues de la Sarthe et l'Huisne sont légèrement décalées et qu'il est nécessaire de veiller à ce que les actions entreprises sur le bassin versant ne recentrent pas les pointes de crues.

Il souligne l'intérêt de la démarche SAGE qui permet le transfert d'informations entre acteurs (Gué Ory, étude de cohérence).

M. BREUX souhaite que les voies ferrées soient ajoutées dans les éléments d'altération des phénomènes d'inondation, au même titre que les infrastructures routières.

M. TETE considère que, pour la lisibilité de la présentation, l'état des « satisfactions » concernant les inondations constitue un non-sens.

M. SAVARY DE BEAUREGARD estime que la problématique des étiages et leurs impacts sur les usages est sous évaluée dans le diagnostic.

➤ *Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques*

M. DUCHEMIN signale que la question des ouvrages est conflictuelle, rapportant les débats houleux entre amis des moulins, représentants des FDPPMA et naturalistes lors de la dernière commission.

- 4 -

Concernant les éléments d'altération du milieu, M. MARTIN pointe notamment le problème d'une gestion piscicole inadaptée et des abreuvoirs sauvages qui déstabilisent les berges.

Pour M. SAVARY DE BEAUREGARD, les pratiques d'élevage ne sont pas incompatibles avec la qualité des cours d'eau.

M. BERTHELOT ajoute que les aménagements réalisables (pompes à nez, clôtures, etc.) sont simples et peu onéreux, mais qu'il existe une minorité de propriétaires récalcitrants.

M. MARTIN identifie la partie céréalière située à l'Est du bassin versant comme étant très marquée par les travaux hydrauliques.

Concernant les ouvrages, M. BREUX considère qu'ils doivent faire l'objet d'une analyse au cas par cas. Il indique que dans le cadre de l'étude diagnostic préalable au Contrat Restauration Entretien (CRE) de la Sarthe Amont, la question des ouvrages est importante et que les actions engagées qui seront engagées devront être en cohérence avec les enjeux du SAGE.

Il estime qu'il existe un réel manque de connaissance des ouvrages existants, de leur incidence hydraulique mais également de leur intérêt économique et patrimonial.

M. BONIOU signale que sur le SAGE Layon – Aubance, la problématique des ouvrages est importante, justifiant une analyse au cas par cas avec une vision cohérente par sous bassin. Dans le cadre de ces travaux, des tests expérimentaux ont été effectués : abaissement des clapets et estimation de l'incidence des ouvrages sur le régime hydrologique du cours d'eau.

Il ajoute qu'un travail important a également été réalisé par sur la Sèvre Nantaise.

Il considère que la gestion des ouvrages est plus aisée lorsqu'un CRE est en cours et un technicien rivière recruté, délicate lorsqu'il s'agit de propriétaires privés. Le SAGE doit apporter une vision globale à l'échelle du bassin versant.

M. SAVARY DE BEAUREGARD pense que M. THIBAUT peut apporter son expérience en sa qualité de Président du Syndicat d'Aménagement de la rivière Sarthe.

M. BREUX considère qu'il est nécessaire d'obtenir un complément d'information sur les ouvrages dans le cadre du SAGE, et propose que l'animateur de la CLE recherche des données complémentaires.

Concernant les CAD, M. MARTIN souligne les difficultés administratives et les problèmes liés à l'évolution de la PAC.

➤ *Amélioration de la qualité des eaux et des ressources en eau potabilisable*

M. SAVARY DE BEAUREGARD signale que les ventes d'engrais ont fortement baissé ces dernières années, la profession agricole essayant de mieux fertiliser. Concernant les pesticides, il s'étonne de la présence d'atrazine dans les cours d'eau.

Mme GAUVARD précise que l'atrazine est un produit rémanent.

Au sujet des captages AEP, M. SEINGIER souligne le travail effectué en Mayenne sur des captages pollués par les nitrates qui a permis d'abaisser le taux de 110 mg/l à 38 mg/l. Il lui paraît très important de ne pas abandonner les captages pour des problèmes de nitrates, mais d'essayer de reconquérir la qualité de la ressource en eau.

M. MARTIN témoigne du travail effectué sur le captage de Pentvert dont les taux de 110 mg/l ont fortement diminué, notamment grâce à la mise en place de couverts végétaux.

M. BONIOU ajoute que certains captages doivent être ré ouverts pour des problèmes de manque d'eau (ex : Mortagne-au-Perche). De plus, il rappelle que la DCE fixe un objectif de bon état des eaux souterraines en 2015, ce qui nécessite de reconquérir la qualité des ressources en eau.

- 5 -

M. BREUX indique qu'il a participé à un groupe de travail en Mayenne pour la définition du 3^{ème} programme d'actions « Nitrates ». Il considère que le sujet est très sensible, et s'interroge sur la relation entre l'objectif du SAGE Sarthe Amont de 25 mg/l, et les seuils réglementaires de 50 mg/l.

M. BONIOU précise que les SAGE doivent avoir des objectifs ambitieux, et qu'il est nécessaire de distinguer une norme eau potable et des objectifs « milieu ».

M. DUCHEMIN ajoute que les objectifs de bon état défini pour le paramètre « nitrates » par la DCE sont de 50 mg/l.

MM. SAVARY DE BEAUREGARD et DORLENCOURT s'interrogent sur l'opposabilité des objectifs du SAGE vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

M. BONIOU précise qu'un captage avec des taux en nitrates de 32 mg/l pourra être ouvert même si le SAGE a des objectifs à 25 mg/l.

M. BREUX propose de rajouter l'opération du département de la Mayenne « phyt'eau propre » dans les éléments de satisfaction.

Concernant les systèmes d'assainissement, M. CHAUDEMANCHE signale que toutes les communes n'ont pas pour objectif, ni même nécessité, de mettre en place un système d'assainissement collectif.

Concernant les données du PMPOA, M. MARTIN s'interroge sur les modalités de recueil des données auprès des services concernés et du traitement qui peut en être effectué.

Ordre du jour n°5 :**Point d'information sur l'étude des zones d'expansion de crue**

M. Baptiste SIROT, IIBSA – support de présentation remis en séance

M. SIROT indique que suite à la précédente réunion du bureau de CLE, l'avis d'appel public à la concurrence a été diffusée le 28/04/2006 dans le BOAMP. Suite à cette parution, 6 candidatures ont été reçues, avec des coûts d'étude compris entre 17 600 et 71 900 euros.

Il précise que le Conseil d'administration de l'IIBSA se réunira dans les prochaines semaines pour choisir le prestataire.

Afin de permettre le lancement de l'étude, M. BREUX propose qu'un bureau de la CLE réduit aux Présidents et Vice-présidents et quelques experts se chargent du lancement de l'étude.

Ordre du jour n°6 :**Avis consultatif sur le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de St Paterne et la création d'une zone d'activité dans le secteur ouest d'Alençon**

M. Baptiste SIROT, IIBSA – documents remis en séance

M. BREUX rappelle que l'avis de la CLE est consultatif tant que le SAGE est en phase d'élaboration, et qu'il est donc délicat d'émettre un avis formel.

Les dossiers soumis pour avis étant volumineux, M. SIROT en présente une synthèse en mettant en avant les points en relation avec la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il rappelle que les dossiers sont consultables dans leur intégralité dans les locaux de l'IIBSA, à Alençon.

➤ **Plan d'épandage des boues de la station d'épuration de St Paterne**

Il apparaît nécessaire aux membres du bureau que les parcelles destinataires des boues ne soient pas déjà réceptrices des boues de stations plus petites non soumises aux procédures réglementaires.

De même, il est souhaité que les parcelles d'épandage ne soient pas situées en zone inondable.

➤ **Création d'une zone d'activité dans le secteur ouest d'Alençon**

Sur l'aspect hydrologique, les membres du bureau regrettent que les événements pluvieux de 10 et 20 ans utilisés pour le dimensionnement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ne fassent pas référence à une hauteur d'eau (mm) exprimée dans le temps.

Ordre du jour n°7 :**Questions diverses**

Aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé la réunion du bureau est levée à 12h00.